

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS**Les taux d'imposition directe inchangés**

En ouverture de séance du conseil municipal, jeudi 4 mars, Johann Baranger, interroge Emmanuel Rousselot chargé de la commission urbanisme agriculture. « *Un point est en cours sur le PLU, et nous allons revoir les périmètres des bâtiments agricoles.* » Un rappel à la loi est mentionné : « *Depuis 2020, les particuliers n'ont pas le droit de faire brûler les déchets verts, sous peine d'amende.* ». Martin Moreau, de la commission vie associative, évoque le projet « *randonnée pour tous* ». Guillaume Bonnin, de la commission économie, indique « *la vente d'une parcelle à un garagiste, côté boulangerie, et la vente d'une parcelle par la communauté de communes Val de Gâtine à la Croix-des-Vignes à une entreprise de travaux public.* »

Taux d'imposition directe. À l'una-

nimité, les conseillers votent la non-augmentation de la part communale. Le maire présente une demande d'exonération de taxe foncière non bâtie pour les exploitations certifiées en reconversion bio, « *un dispositif fiscal national facultatif, laissant libre choix aux communes et qui peut s'appliquer au plus sur une durée de cinq ans.* » Ce qui a engagé des discussions. Jean-Luc Guinard : « *Le monde agricole évolue, c'est bien de favoriser les bonnes pratiques.* ». Pour Pascal Poublanc, « *il faut aider les agriculteurs qui font des efforts.* ». Le maire : « *Ce soir, il s'agit de savoir si oui ou non, nous sommes d'accord sur une telle exonération.* ». Résultat : 10 voix contre, 5 pour, 5 abstentions.

Travaux. Le choix a été pris de démolir les maisons du 9 et 11 et l'ancienne Poste Grand'rue, « *en très*

mauvais état et à un niveau d'insalubrité avancée. » L'entreprise Gouband a été choisie pour ce travail, accompagné de la compétence d'un maçon. La commune s'assurera du bon devenir des déchets par l'entrepreneur.

Budget primitif. Le maire présente le prévisionnel. Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 937 900,65 €. Dépenses d'investissement : 1 462 611,68 €. Recettes d'investissement (sans emprunts) : 1 625 183,81 € (avec emprunts) 1 422 294,84 €. Rendez vous est pris avec la trésorière de Coulonges-sur-l'Autize. Le budget sera voté le 1^{er} ou le 8 avril.

Archives. La mission de l'archivage des documents de la mairie de Soutiers arrive à son terme. Il est accordé une semaine supplémentaire à l'archiviste pour terminer le travail.